



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**

Le **22 février** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

16/02/2023

DATE DE PUBLICATION :

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS :

VOTANTS :

17

14

17

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président(+1), Catherine GAUTIER(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Natahlie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Nicole JAMET, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Marie-Christine CRESPIN représentée par monsieur le Président, madame Laurence BARTHELEMI représentée par madame Catherine GAUTIER, monsieur Pascal FRANCK représenté par madame Dominique DE GOUSSENCOURT.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

VU l'article L.2312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT qu'au vu de cet article un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice ;

CONSIDERANT la présentation par le Président du rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'exprimer leurs remarques sur les orientations budgétaires présentées.

Après avoir entendu les déclarations des membres présents, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023 a eu lieu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 23 février 2023



La Secrétaire de séance

D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT



Le Président,

Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise

Commune de Méry-Sur-Oise
(Val d'Oise)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 22 FEVRIER 2023

Annexe à la délibération n°2023/02

1. Rapport d'orientation budgétaire 2023

Conformément au décret du 6 mai 1995, les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants organisent dans un délai maximal de deux mois avant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) impose aux CCAS de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire qui doit présenter la structure et l'évolution des dépenses.

Selon les termes du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en étroite relation avec les institutions publiques et privées ».

Le présent rapport sur les orientations budgétaires fait état du réalisé de 2022 et propose une projection pour 2023 tant en dépenses qu'en recettes afin de porter un éclairage sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget.

I. 2022 : UN COMPTE ADMINISTRATIF TRADUISANT UNE ACTIVITE EN HAUSSE

Pour rappel, les budgets des années précédentes se composaient comme suit :

ANNEES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2018	131 639,59 €	151 607,37 €	19 967,78 €
2019	161 514,38 €	169 284,73 €	7 770,35 €
2020	121 264,93 €	161 365,11 €	40 094,46 €
2021	176 775,85 €	200 321,35 €	23 545,50 €
2022	183 675,69 €	217 355,64 €	33 679,95 €

En ce qui concerne le « réalisé » de 2022, le détail du compte administratif se présente comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		CREDITS 2022	CA 2022	Chapitre		CREDITS 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	174 544,79 €	161 425,23 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	23 545,50 €	23 545,50 €
012	Charges de personnel et assimilé	500,00 €	285,00 €	70	Produits des services	76 460,00 €	58 908,14 €
65	Autres charges de gestion courante	40 566,71 €	21 572,42€	74	Dotations, subventions, participations	120 000,00 €	134 510,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	77	Produits exceptionnels (dons)		392,00 €
022	Dépenses imprévues (7,5% maxi)	4 000,00 €	0,00 €				
042	Opérations d'ordre (section à section)	394,00 €	393,04 €	042	Opérations d'ordre (section à section)		
		220 005,50 €	183 675,69 €			220 005,50 €	217 355,64 €

DEPENSES	MONTANT VOTE 2022	DEPENSES REALISEES 2022
Portage repas	60 000,00 €	52 492,39 €
Repas servis au foyer	14 000,00 €	12 378 ,50 €
Ateliers seniors	8 920,00 €	8 690,00 €
Ateliers d'aide aux aidants	3 500,00 €	3 500,00 €
Semaine bleue	5 000,00 €	8 353,57 €
Voyage	23 000,00 €	16 925,90 €
Transport voyage	10 000,00 €	5 993,60 €
Repas d'été	12 500,00 €	11 978,18 €
Colis de Noël	10 000,00 €	9 478,50 €
Familles services	11 000,00 €	2 971,86 €
Sous total autonomie des seniors	157 920,00 €	132 762,50 €
Goûter de Noël	7 000,00 €	8 251,60 €
Aides diverses	15 000,00 €	6033,85 €
VIES-Alphabétisation ukrainiens		2 400,00 €
Sous total solidarités	22 000,00 €	16 685,45 €
Diverses fournitures alimentation	212,23 €	391,08 €
Petites fournitures	100,00 €	- €
Petit équipement	200,00 €	172,48 €
Cotisation UDCCAS	0,00 €	50,83 €
Cotisation UNCCAS	350,00 €	339,36 €
Sous total divers	862,23 €	953,75 €
Secours Populaire	4 000,00 €	4 000,00 €
Fonds Solidarité Logement	1 500,00 €	1 500,00 €
VIES (ex AES)	3 000,00 €	3 000,00 €
JALMAVL	300,00 €	300,00 €
APED L'ESPOIR	1 350,00 €	1 350,00 €
La Maison des Tulipes	350,00 €	350,00 €
Le Club des Aînés	800,00 €	800,00 €
APUI Les Villageoises	2 000,00 €	0,00 €
ACEPE	20 029,27 €	20 029,24 €
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €
ATD Quart Monde	500,00 €	500,00 €
Sous total subventions	34 329,27 €	32 329,24 €
URSSAF	500,00 €	285,00 €
Dépenses imprévues	4 000,00 €	- €
Opérations d'ordre (section/section)	394,00 €	393,04 €
Créances admises en non-valeur		266,71 €
Sous total autres dépenses	4 894,00 €	944,75 €
TOTAL	220 005,50 €	183 675,69 €

RECETTES 2021	MONTANT VOTE 2022	RECETTES REALISEES 2022
Dépenses Non Affectées	23 545,50 €	23 545,50 €
Sous total chapitre 002	23 545,50 €	23 545,50 €
ATELIERS	2 660,00 €	1 914,00 €
REPAS AU FOYER SENIORS	12 800,00 €	7 789,62 €
PORTAGE REPAS	35 000,00 €	27 434,52 €
SEMAINE BLEUE	2 000,00 €	3 870,00 €
VOYAGE	23 000,00 €	17 900,00 €
CONCESSIONS	1 000,00 €	0,00 €
Sous total chapitre 70	76 460,00 €	58 908,14 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		392,00 €
CONFERENCE DES FINANCEURS		14 500,00 €
SUBVENTION COMMUNALE	120 000,00 €	120 000,00 €
Sous total chapitre 74+77	120 000,00 €	134 892,00 €
TOTAL	220 005,50 €	217 355,64 €

Le premier aperçu du « réalisé » 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement de **33 679,95 €** qui sera reporté au BP 2023.

1.1 Dépenses de fonctionnement en deçà des prévisions

Le CCAS est structuré à partir de 3 axes :

- Le soutien à l'autonomie des seniors au travers du portage des repas, des ateliers seniors, des animations de la semaine bleue, des repas au foyer et de l'accès à la culture,
- L'aide sociale facultative par l'aide au chauffage et les aides financières exceptionnelles,
- Les subventions aux associations, acteurs de l'aide matérielle, physique ou psychologique à la personne.

1.1.1 Soutien à l'autonomie des seniors :

AUTONOMIE SENIORS	MONTANT VOTE	DEPENSES REALISEES
Portage repas	60 000,00 €	52 492,39 €
Repas servis au foyer	14 000,00 €	12 378,50 €
Ateliers	8 920,00 €	8 690,00 €
Aide aux aidants	3 500,00 €	3 500,00 €
Semaine bleue	5 000,00 €	8 353,57 €
Voyage	23 000,00 €	16 925,90 €
Transport voyage	10 000,00 €	5 993,60 €
Repas d'été	12 500,00 €	11 978,18 €
Colis de Noël	10 000,00 €	9 478,50 €
Familles Services	11 000,00 €	2 971,86 €
TOTAL	154 420,00 €	132 762,50 €

- L'accès à un service dédié à l'alimentation et à la veille sociale

En 2022, le nombre de repas servis au portage est de 4674, soit une diminution de 10,37% par rapport à 2021 où 5215 repas ont été servis. Ce service de portage de repas a bénéficié à 17 personnes jusqu'en juillet, puis 23 en août, 26 en septembre pour finir à 30 personnes en décembre.

Bien que le nombre de repas ait diminué, le coût financier du portage a augmenté en raison du changement de prestataire en mars 2022. En conséquence le coût de la prestation a évolué de 2,07% passant de 51 426,05 € en 2021 à 52 492,39 € en 2022. En effet, avec ce changement le coût du repas est passé de 9,86 € à 11,43 €.

Le portage de repas permet aux seniors en perte d'autonomie de continuer à avoir une alimentation saine et équilibrée, contribuant au maintien de leur santé. Il s'agit donc d'une action de prévention face aux risques de dénutrition, de chutes et de maladie qui représente une veille sociale indispensable pour les personnes isolées ou en couple en perte d'autonomie.

De la même façon, les repas au foyer, souvent associés à un atelier, sont des moments de convivialité qui luttent contre l'isolement des seniors et contribuent également au maintien à domicile.

Les repas au foyer organisés trois fois par semaine hormis pendant les vacances scolaires, bénéficient à 36 inscrits pour une moyenne de 155 repas mensuels, soit 1 546 repas pour l'année 2022 contre 1 078 en 2021.

La moyenne des fréquentations représente : 10 bénéficiaires le mardi, 18 le jeudi et 20 le vendredi. Depuis le changement de prestataire en mars 2022, le coût d'un repas facturé au CCAS a évolué de 4,50 € chez l'ancien prestataire à 8,93 € chez le nouveau.

L'année 2022 a été épargnée par les confinements des années précédentes, aussi le nombre de repas servis en 2022 avoisine celui de 2020 qui était de 1 507. En conséquence, nous avons retrouvé en 2022 le taux de fréquentation de celui avant le COVID 19.

- Familles Services

En 2021, le montant des dépenses pour Familles Services s'élevait à 10 589,98 € pour 40 usagers environ, éligibles pour la plupart à l'APA.

En 2022, le nombre d'usagers est de 17 personnes en moyenne sur l'année pour des dépenses qui s'élèvent à 4 301,76 €, soit une diminution de 59,38%. La facture du 4^e trimestre 2022 nous étant parvenue après l'arrêt des comptes, elle est rattachée à l'exercice 2023.

Les retours d'appréciation reçus, laissent apparaître une baisse de la qualité des prestations.

Afin d'être en cohérence avec les dépenses de 2022, Il est proposé de diminuer le montant de la participation du CCAS de 5 000,00 € pour 2023 et d'inscrire un montant de 6 000,00 € sur ce poste.

- Les ateliers seniors :

Le CCAS propose aux seniors différents ateliers sur l'art floral, le scrapbooking, le bien-être/l'estime de soi, dont l'enveloppe globale budgétaire s'élevait à la somme de 8 920,00 € en 2022. Le réalisé des dépenses s'élève à la somme de 8 690,00 € pour le nombre de séances suivantes organisées comme suit :

ATELIERS	Coût /séance	REEL au 31.12.2022	
		Nombre total séances/an	Dépenses annuelles
Scrapbooking	100,00 €	19	1 900,00 €
Art Floral	200,00 €	12	2 400,00 €
Loisirs Créatifs	180,00 €	3	540,00 €
Esthétique	300,00 €	9	2 700,00 €
Sophrologie	150,00 €	5	750,00 €
Numériques	80,00 €	5	400,00 €
TOTAL		53	8 690,00 €

Les séances des ateliers de scrapbooking initialement prévues ont été réalisées entre janvier et juin 2022. Ces séances rencontrant un vif succès auprès des participants, il a été décidé au conseil d'administration de septembre 2022 de les prolonger jusqu'en décembre 2022.

De la même façon, de nouveaux ateliers de sophrologie et numériques sont proposés depuis le mois de septembre.

- La semaine bleue :

La première semaine du mois d'octobre constitue un moment privilégié pour le public senior. Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser différentes activités.

En 2022, le coût réel de la semaine bleue s'est élevé à la somme de 8 353,57 € pour un montant voté de 5 000,00 €, décomposé comme suit :

- Excursion haute Normandie : 4087,43 € pour 63 participants
- Déjeuner musical antillais : 4 266,14 € pour 61 participants

Les prestations des autres activités étaient gratuites, et comprenaient :

- L'oiegroute : 15 participants
- Gi Qong : 15 participants
- Conférence prévention arnaques : 24 participants
- Atelier loisirs créatifs : 15 participants

- L'accès aux loisirs

- Le voyage annuel : le budget voté pour 2022 était de 33 000,00 € au regard des coûts des destinations présentées par les voyagistes et le transporteur.

Le voyage des seniors 2022, du 15 au 22 octobre à Saint-Jean-de-Monts comprenait 43 participants, plus une accompagnatrice, représentant un coût total de 22 919,50 € (16 925,90 € pour le voyage et 5 993,60 € pour le transport).

- Le repas d'été

Le repas d'été qui s'est déroulé le 26 juin 2022 a rassemblé 143 personnes âgées de 70 ans et plus. Son coût était de 11 978,18 € réparti comme suit :

- Traiteur : 9 214,83 €
- Animation musicale : 1 255,45 €
- Achat de nappes : 133,20 €
- Décoration florale : 108,48 €
- Fleurs pour les doyens : 150,00 €
- Pressing pour les nappes : 290,70 €
-

Sur le même chapitre, il convient d'ajouter la somme de 825,53 € pour l'organisation d'un barbecue organisé pour les seniors, avant l'arrêt des activités pendant la période estivale, soit un total de 11 978,18 € au titre des dépenses.

- Les fêtes de fin d'année :

Le goûter de Noël 2022 qui s'est déroulé le samedi 17 décembre a rassemblé 93 personnes seules et 34 couples, soit 161 personnes au total.

Les dépenses liées au goûter s'élèvent à la somme de 8 251,60 € réparties comme suit :

- Traiteur : 2 046,00 €
- Spectacle : 3 924,60 €
- Repas pour les artistes et les bénévoles : 613,00 €
- Alimentation : 300,00 €
- Crémant : 1 368,00 €

En 2021, 450 colis avaient été commandés, ce qui était un peu trop élevé. En 2022, le nombre a été réajusté à 430 pour la somme de 9 478,50 €, répartis comme suit :

- Personnes seules : 280 colis commandés
- Couples : 150 colis commandés

1.1.2 L'aide sociale facultative :

AIDE SOCIALE FACULTATIVE	MONTANT VOTE	DEPENSES REALISEES
Aides diverses	15 000,00 €	4 858,85 €
Alphabétisation Ukrainiens		2 400,00 €
Aide au chauffage		4 000,00 €
Total	15 000,00 €	11 258,85 €

Le CCAS vient en aide aux administrés qui le sollicitent et dont la situation financière le justifie. Pour l'année 2022, les aides financières qui s'élèvent à la somme de 2 033,85 €, ont été réparties comme suit :

- 1 000,00 € pour une aide exceptionnelle en faveur d'une famille d'accueil de réfugiés ukrainiens.
- 333,55 € pour l'achat de petit équipement pour le logement d'urgence accueillant 3 familles de réfugiés ukrainiens. Le reste des dépenses relatif à l'équipement du logement a été imputé sur le budget investissement de la ville.
- 360,80 € d'aides alimentaires et secours d'urgence qui ont aidé 4 personnes.
- 339,50 € pour 2 fois 3 nuits d'hôtel pour deux personnes sans domicile, mais basées sur la commune.

Au cours d'alphabétisation en français, 12 ukrainiens accueillis à chaque séance hebdomadaire organisée depuis le mois de mai 2022.

Un montant de 4 000,00 € avait été engagé au titre de l'aide au chauffage pour 2022, ayant envisagé une augmentation du nombre de demandes en raison du contexte économique et des augmentations annoncées du coût de l'énergie. A ce jour, 12 ménages ont déposé une demande pour un montant de 1 100,00 €. En 2021, 12 foyers avaient également déposé un dossier, pour un montant de 950,00 €.

1.1.3 Les subventions

En subventionnant diverses associations de la ville, le CCAS contribue à œuvrer envers différents publics en difficulté de santé, morale ou matérielle.

En 2022 le montant total des subventions versées aux associations s'est élevé à la somme de 12 300,00 € :

- Secours populaire : de 4 000,00 €
- VIES (ex AES) : de 3 000,00 €
- La Maison des Tulipes : de 350,00 €
- Le Club des Aînés : de 800,00 €
- Fonds Solidarité Logement : 1 500,00 €

- JALMAVL : 300,00 €
- APED L'Espoir : 1 350,00 €
- ATD Quart Monde : 500,00 €
- Secours Catholique : 500,00 €

Les subventions versées par le CCAS concernent également l'insertion par le logement pour l'association APUI Les Villageoises. Un Méryisien a bénéficié d'un hébergement auprès des Villageoises pendant quelques mois, en 2022.

Par ailleurs, afin de prévenir les difficultés psychologiques rencontrées par les familles, deux psychologues interviennent sur la ville depuis 2021.

Le bilan de l'activité de la permanence pour 2022 fait état de 38 familles suivies :

- 23 familles suivies par la première psychologue
- 15 familles suivies par la deuxième psychologue

Le coût du réalisé 2022 s'élève à la somme de 20 029,24 € au vu du nombre de séances dispensées par les deux psychologues.

En 2022, le détail des subventions versées aux associations est le suivant :

SUBVENTIONS DEPENSES	MONTANT VOTE	DEPENSES REALISEES
Secours Populaire	4 000,00 €	4 000,00 €
Fonds Solidarité Logement	1 500,00 €	1 500,00 €
VIES (ex AES)	3 000,00 €	3 000,00 €
JALMAVL	300,00 €	300,00 €
APED L'ESPOIR	1 350,00 €	1 350,00 €
La Maison des Tulipes	350,00 €	350,00 €
Le club des Aînés	800,00 €	800,00 €
APUI Les Villageoises	2 000,00 €	0,00 €
ACEPE	20 029,24€	20 029,24 €
Secours catholique	500,00 €	500,00 €
ATD Quart Monde	500,00 €	500,00 €
TOTAL	32 329,24 €	30 329,24 €

1.2 Des recettes de fonctionnement avoisinant les prévisions

Le budget prévisionnel de 2022 prévoyait des recettes à hauteur de 220 005,50 € se répartissant comme suit :

- 76 460,00 € en termes de produits des services
- 120 000,00 € en termes de dotations

Le réalisé 2022 qui s'élève à la somme de 218 000,00 € environ est juste en deçà des prévisions sur les produits des services la fréquentation prévue n'ayant pas été complètement réalisée.

En termes de dotations, le réalisé est en augmentation de 44,09 % passant de 93 909,48 € en 2021 à 134 902,00 € en raison de la prise en charge financière d'un certain nombre d'actions par la Conférence des financeurs, pour un montant de 14 500,00 €.

1.2.1 Des subventions dédiées aux seniors

Suite au dépôt des dossiers de demandes de financement auprès de la Conférence des financeurs pour l'année 2022, un certain nombre de projets ont été retenus et ont donné lieu au versement d'une subvention de 14 500,00€ sur un montant total demandé de 26 270,00 € :

- Transport de seniors par la navette municipale pour un montant accordé de 6 000,00 €
- Atelier de relaxation-initiation à la sophrologie pour un montant accordé de 1 500,00 €
- Ateliers conseils esthétiques pour un montant accordé de 2 200,00 €.
- Ateliers numériques pour un montant accordé de 1 300,00 €.
- Ateliers aide aux aidants pour un montant accordé de 3 500,00 €. Ce dernier atelier qui devait se dérouler en octobre 2022 a été reporté au mois de mars 2023 en raison des très faibles inscriptions.

1.2.2 Un taux de fréquentation en hausse pour toutes les activités

- Les ateliers

Les recettes des ateliers au titre de 2022 s'élèvent à la somme de 1 914,00 €, soit une augmentation de 67,89 %. Le taux de fréquentation qui a évolué passant de 6 participants en moyenne à presque 8, conjugué à l'augmentation des tarifs de certains ateliers expliquent cet accroissement.

- La restauration au foyer

Le service des repas au foyer a repris son rythme d'avant Covid et a permis de servir 1 546 repas, 3 fois par semaine, soit 155 repas en moyenne par mois, générant des recettes qui s'élèvent à la somme de 7 789,62 € pour l'année, soit une augmentation de 64,10 % par rapport à 2021 dont les recettes d'élevaient à 4 746,93 €. L'augmentation des recettes s'explique par le taux de fréquentation qui a augmenté assorti à la revalorisation des tarifs en mai 2022, lors du changement de prestataire.

- Les recettes du portage

Le taux de fréquentation est resté stable jusqu'au mois d'août passant progressivement de 17 bénéficiaires à 30 en fin d'année. Les recettes s'élèvent à la somme totale de 27 434,52 € pour 4 674 repas livrés annuellement environ. Le montant prévisionnel était évalué à 35 000,00 € en raison de l'augmentation des tarifs en mai 2022.

Les 30 bénéficiaires actuels représentent 8 couples et 14 personnes seules dont l'âge va de 65 à 94 ans.

- La semaine bleue

Sur les cinq activités proposées lors de la semaine bleue, deux étaient payantes et ont généré 3 870,00 € de recettes :

- 1 550,00 € pour le déjeuner, 61 participants
- 2 320,00 € pour la sortie au Tréport

- Le voyage

Le voyage des seniors 2022, du 15 au 22 octobre à Saint-Jean-de-Monts comprenant 43 participants, a généré des recettes pour un montant de 17 900,00 €, soit des recettes sensiblement identiques à celles de 2021 dont le montant était de 17 555,00 €.

II. 2022 : LES ORIENTATIONS DU BP 2023

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre		BP 2022	CA 2022	Projet BP 2023	Chapitre		BP 2022	CA 2022	Projet BP 2023
011	Charges à caractère général	174 811,50	161 425,23	194 730,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	23 545,50	23 545,50	33 679,95
012	Charges personnel et assimilé	500,00	285,00	300,00	70	Produits services	76 460,00	58 908,14	97 464,00
65	Autres charges gestion courante	40 300,00	21 672,42	35 650,00	74	Dotations, subventions, participations	120 000,00	134 510,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles			0,00	77	Produits exceptionnels (dons)		392,00	
022	Dépenses imprévues (7,5 %maxi)	4 000,00	0	69,95					
042	Opérations d'ordre (section à section)	394,00	393,04	394,00	042	Opérations d'ordre (section à section)			
		220 005,50	183 675,69	231 143,95			220 005,50	217 355,64	231 143,95
11500		0,00 €	33 679,95						

DÉPENSES	MONTANT VOTE 2022		DÉPENSES RÉALISÉES 2022		PRÉVUS BP 2023	
	60 000,00 €		52 492,39 €		80 000,00 €	
Repas servis au foyer	14 000,00 €		12 378,50 €		14 900,00 €	
Ateliers seniors	8 920,00 €		8 690,00 €		10 320,00 €	
Atelier aide aux aidants	3 500,00 €		3 500,00 €			
Semaine Bleue	5 000,00 €		8 353,57 €		6 000,00 €	
Voyage	23 000,00 €		16 925,90 €		25 000,00 €	
Transport voyage	10 000,00 €		5 993,60 €		8 500,00 €	
Repas d'été	12 500,00 €		11 978,18 €		12 500,00 €	
Colis de Noël	10 000,00 €		9 478,50 €		10 000,00 €	
Familles services	11 000,00 €		2 971,86 €		6 000,00 €	
Sous total autonomie des seniors	157 920,00 €		132 762,50 €		173 220,00 €	
Voyage familles					2 600,00 €	
Goûter de Noël					7 000,00 €	
Réveillon					6 500,00 €	
Aides diverses	15 000,00 €		6 033,85 €		15 000,00 €	
Alphabétisation ukrainiens			2 400,00 €			
Sous total solidarités	22 000,00 €		16 685,45 €		31 100,00 €	
Fournitures alimentation	212,23 €		391,18 €		300,00 €	
Petites fournitures	100,00 €		- €		300,00 €	
Petit équipement	200,00 €		172,48 €		400,00 €	
Cotisation UDCCAS	- €		50,83 €		60,00 €	
Cotisation UNCCAS	350,00 €		339,36 €		350,00 €	
Sous total divers	862,23 €		953,75 €		1 410,00 €	
Secours Populaire	4 000,00 €		4 000,00 €		4 000,00 €	
Fonds Solidarité Logement	1 500,00 €		1 500,00 €		1 500,00 €	
VIES (ex AES)	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
JALMAVL	300,00 €		300,00 €		300,00 €	
APED L'ESPOIR	1 350,00 €		1 350,00 €		1 350,00 €	
La Maison des Tulipes	350,00 €		350,00 €		350,00 €	
Le Club des Aînés	800,00 €		800,00 €		800,00 €	
APUI Les Villageoises	2 000,00 €		- €		2 000,00 €	
ACEPE	20 029,27 €		20 029,27 €		10 000,00 €	
Secours Catholique	500,00 €		500,00 €		500,00 €	
ATD Quart Monde	500,00 €		500,00 €		500,00 €	
UNAFAM					350,00 €	
Sous total subventions	34 329,27 €		32 329,24 €		24 650,00 €	
URSSAF	500,00 €		285,00 €		300,00 €	
Dépenses imprévues	4000,00 €		- €		69,95 €	
Opérations d'ordre	394,00 €		393,04 €		394,00 €	
Créances admises en non-valeur			266,71 €			
Sous total autres dépenses	4 894,00 €		944,75 €		763,95 €	
TOTAL	220 005,50 €		183 675,69 €		231 143,95 €	

RECETTES	MONTANT VOTE 2022	REALISE 2022	PROJET BP 2023
Dépenses Non affectées	23 545,50 €	23 545,50 €	33 679,95 €
Sous total	23545,50 €	23 545,50 €	33 679,95 €
ATELIERS	2 660,00 €	1 914,00 €	3 614,00 €
REPAS AU FOYER SENIORS	12 800,00 €	7 789,62 €	11 500,00 €
PORTAGE REPAS	35 000,00 €	27 434,52 €	49 000,00 €
SEMAINE BLEUE	2 000,00 €	3 870,00 €	3 000,00 €
SORTIE FAMILLES	0 €	- €	350,00€
VOYAGE	23 000,00 €	17 900,00 €	28 000,00 €
REVEILLON SOLIDAIRE	0 €	0 €	2 000,00€
Sous total produits de services	76 460,00 €	68 810,89 €	97 464,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		392,00 €	- €
CONFERENCE DES FINANCEURS		14 500,00 €	- €
SUBVENTION COMMUNALE	120 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €
Sous total subventions	120 000,00 €	134 892,00 €	100 000,00 €
TOTAL	220 005,50 €	217 355,64 €	231 143,95 €

Le budget prévisionnel de 2023 propose un budget de recettes

- En augmentation de :
 - 27,47 % sur les produits de services passant de 76 460,00 € à 97 464,00 €, prévoyant que les chiffres de fréquentation des différentes activités du dernier trimestre 2022 se maintiendront toute l'année 2023.
- En diminution de :
 - 16,67% au titre de la subvention communale passant de 120 000,00 € à 100 000,00 €, les taux de fréquentation ayant rattrapé ceux d'avant la pandémie, l'augmentation de 2022 ne se justifie plus.

2.1 L'autonomie des seniors

2.1.1 Impact financier sur le service dédié à l'alimentation et à la veille sociale

- Les repas au portage

Pour 2023, si le coût du repas évolue de 4%, passant de 11,43 € à 11,87 € les dépenses sont évaluées à :

- 65 000,00 € si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont identiques
- 80 000,00 € si le nombre de bénéficiaires passe de 26 à 30 toute l'année, les 4 bénéficiaires supplémentaires étant évalués à 6 repas supplémentaires par semaine

Il est proposé de fixer les dépenses des repas au portage à 80 000,00 €.

Pour 2023, les recettes sont évaluées à :

- 39 300,00 € si le nombre de bénéficiaires et la fréquence de repas sont identiques

- 49 000,00 € si le nombre de bénéficiaires passe de 26 à 30 toute l'année, les 4 bénéficiaires supplémentaires étant évalués à 6 repas supplémentaires par semaine et payant le tarif le plus élevé

Afin d'être en cohérence avec la proposition du montant des dépenses, il est proposé d'inscrire 49 000,00 € pour les recettes au BP 2023.

Pour les 6 premiers mois de l'année, le prestataire a accepté après négociation, une augmentation de 1,5%, portant le prix du repas de 11,43 € à 11,59 €.

- Les repas au foyer

Pour 2023, en augmentant le nombre des repas mensuels de 155 à 160, le budget en dépenses est évalué à 14 900,00 € si le coût du repas augmente de 4% dès le mois de janvier 2023.

Les repas au foyer organisés trois fois par semaine hormis pendant les vacances scolaires, bénéficient à 36 inscrits pour une moyenne de 155 repas mensuels.

Pour 2023, en conservant un nombre de 160 repas mensuels, le budget en recettes peut être évalué à 11 500,00 €.

Pour les 6 premiers mois de l'année, le prestataire a accepté après négociation, une augmentation de 1,5%, portant le prix du repas de 8,93 € à 9,06 €.

2.1.2 Des moments festifs attendus

Pour 2023, les budgets des actions suivantes sont proposés comme suit :

- Les colis de Noël pour les seniors : 10 000,00 €
- Le goûter de Noël pour les seniors : 7 000,00 €
- Le repas d'été : 12 500,00 €
- Le voyage : 33 500,00 € en dépenses., il est proposé comme en 2022 que les participants contribuent au coût du transport de la façon suivante :
 - 80,00 € pour les personnes imposables
 - 40,00 € pour les personnes non imposables
 Il est également proposé que les participants contribuent au paiement de l'assurance annulation ainsi qu'à la taxe de séjour
 Les recettes du voyage sont donc estimées à 25 000,00 €
- Un voyage à la mer à destination des familles est envisagé pour le début de l'été. Le coût prévisionnel est estimé à 2 600,00 € comprenant 2 bus de 63 personnes.
 Le montant participatif au voyage des familles est proposé à 5,00 € par adulte 2,00 € par enfant, soit des recettes estimées à 350,00 € pour les deux cars en fonction du nombre d'accompagnants.
- Il est également proposé de programmer un réveillon solidaire pour le 31 décembre, à destination des personnes seules. La dépense est estimée à 6 500,00 € comprenant le traiteur et l'animation musicale, et les recettes sont envisagées à 2 000,00 € si on propose le coût participatif à 40,00 € pour 50 personnes.

2.2.2 Des associations locales soutenues

Les subventions versées aux associations suivantes sont proposées à l'identique pour 2023 :

- Fonds Solidarité Logement : 1 500,00 €
- JALMAVL : 300,00 €
- La Maison des Tulipes : 350,00 €
- ATD Quart Monde : 500,00 €
- Secours catholique : 500,00 € (le dossier n'a pas été réceptionné à ce jour)

Les associations suivantes souhaitent une revalorisation de leur subvention pour 2023 :

- Secours populaire : 4 500,00 € au lieu de 4 000,00 €
- VIES : 3 500,00 € au lieu de 3 000,00 €
- APED L'ESPOIR : 1 500,00 € au lieu de 1 350,00 €. Or, le nombre de Mérysiens accueillis est identique depuis plusieurs années, soit 6 enfants. La subvention initiale étant de 150,00 € par enfant ainsi que pour les années précédentes, il avait été décidé de maintenir le montant de 1 350,00 € au lieu des 900,00 € initialement prévus.

L'association ACEPE (Action de prévention des difficultés psychologiques rencontrées par les familles) inscrit dans son bilan 2022 que la permanence fait état de 38 familles suivies au lieu de 35 en 2021 :

- 23 familles suivies par la première psychologue
- 15 familles suivies par la deuxième psychologue

La directrice de l'association, accompagnée par une psychologue, est venue présenter le bilan 2022 lors du conseil d'administration du 29 novembre 2022.

Il est proposé que le montant alloué pour 2023 soit de 10 000,00 €.

2.2.3 Des actions conviviales pour la « semaine bleue »

Afin de continuer à intéresser notre public senior, il sera proposé dans le cadre de la semaine bleue pour 2023 de nouveaux projets.

Il reste toutefois à déterminer un repas de clôture ou une excursion pour clore la semaine bleue.

Soit un budget total s'inscrivant pour 6 000,00 € en dépenses et 3 000,00 € en recettes.

2.2.4 Activités des ateliers pour 2023

PROPOSITION BP 2023			
Ateliers	Séances	Dépenses annuelles	Planning hors vacances scolaires
Scrapbooking	20	2 000,00 €	2 ateliers par mois
Art Floral	10	2 000,00 €	1 atelier par mois
Loisirs créatifs	0	- €	0 atelier
Esthétique	9	2 700,00 €	1 atelier par mois
Sophrologie	14	2 100,00 €	1 ou 2 ateliers par mois
Numériques	19	1 520,00 €	2 ateliers par mois
	72	10 320,00 €	2022/2023 : 15 ateliers de plus

RECETTES PREVISIONNELLES 2023

ATELIERS	Coût /séance	Nombre total séances/an	Nombre de participant/séance	Recettes annuelles
Scrapbooking	5,00 €	20	8	800,00 €
Art Floral	8,00 €	10	8	640,00 €
Loisirs Créatifs	8,00 €	0	8	- €
Esthétique	10,00 €	9	7	630,00 €
Sophrologie	7,00 €	14	8	784,00 €
Numériques	5,00 €	19	8	760,00 €
TOTAL		72	47	3 614,00 €

Soit, un budget prévisionnel de 10 320,00 € en dépenses et 3 614,00 € en recettes.

2.2.5 L'aide sociale facultative

Le contexte économique national peut laisser présager un impact financier sur le budget des ménages mérysiens les plus fragiles.

Par ailleurs, le projet de mise en œuvre en 2023 du règlement intérieur d'aides financières facultatives est susceptible d'élargir le champ des interventions du CCAS.

Aussi, il est proposé de maintenir le budget prévisionnel de l'aide sociale facultative à l'identique de 2022, soit à 15 000,00 €.

2. 2 Proposition d'une nouvelle action co-financée

- Ateliers de stimulation cognitive

Les performances cognitives ont tendance à décroître avec l'âge. On constate chez les seniors : des difficultés d'adaptation aux changements, des difficultés d'apprentissage, une diminution de l'imagination, un ralentissement dans la capacité de réflexion, une atteinte de la mémoire, une mauvaise résistance au stress ...

Le déclin des aptitudes mentales peut être ralenti, voire stoppé, par le biais d'animations qui sollicitent et stimulent la mémoire, l'imagination, la réflexion et le goût de la découverte.

Les objectifs des ateliers sont de :

- Entretenir, c'est-à-dire conserver voire améliorer les capacités cognitives
- Exercer les différents types de mémoire
- Exprimer et partager des ressentis et des souvenirs
- Exercer ses facultés au sein du groupe, « faire ensemble », afin de retrouver confiance en soi et en ses capacités

Chaque atelier est conçu pour offrir aux seniors une série « d'expériences de la vie », des interactions sources de plaisir qui permettent d'échanger avec l'extérieur et de se sentir vivant à l'intérieur. Il peut s'agir :

- de « l'expérience de l'autre » (partage de ses valeurs, de ses convictions, de ses croyances, de ses ressentis, de ses souvenirs ...) qui renforce le lien social
- de « l'expérience cognitive » qui consiste à raisonner, réfléchir, apprendre, découvrir, mémoriser pour maintenir l'autonomie
- de « l'expérience sensorielle » qui consiste à solliciter l'ouïe, l'odorat, la vue, le toucher, le goût
- de « l'expérience créative » qui permet de transformer une matière avec ses propres ressources et en utilisant sa liberté, afin d'apaiser les tensions et accéder à un sentiment d'accomplissement personnel

Il est proposé 1 à 2 séances par mois de mars à décembre 2023, hors vacances scolaires, en alternance avec l'atelier de sophrologie pour ne pas obérer le budget.

095-269500799-20230309-1-DE

Réception par le Préfet : 09-03-2023

Publication le : 09-03-2023

095-269500799-20230309-1-DE

Réception par le Préfet : 09-03-2023

Publication le : 09-03-2023